

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, L. PITTNER, C. BOUVARD, S. MACRE, H.REYNAUD, C. RENARD, Z. FOURNIER, M. VENIN (arrivée 20h30)

Absents excusés : Messieurs David PORTERET, Francis HINDERSCHIETT (pouvoir donné à Z.FOURNIER)

Absent : Monsieur Florent PRAS

Secrétaire de séance : Monsieur Zéphir FOURNIER

Madame le Maire demande à l'Assemblée de rajouter une délibération concernant le RIFSEEP comme suite à l'avis du Comité Technique qui s'est tenu le même jour : le Conseil accepte à l'unanimité.

1 **Approbation du conseil municipal de la séance du 12 mai 2016**

Accepté à l'unanimité

2 **Délibérations**

RIFSEEP

Madame le Maire rappelle l'institution de ce nouveau régime indemnitaire en place depuis le 1^{er} janvier 2016 pour la filière administrative et au 1^{er} janvier 2017 pour la filière technique ; Elle est calquée sur le régime indemnitaire des fonctions de l'Etat. Le Comité Technique réuni ce jour au centre de gestion a validé la proposition faite par la commission du personnel réunie le 7 juin dernier. Le RIFSEEP se répartit à raison de 80% pour la part IFSE et 20% pour la part complémentaire(CIA). Les acquis des agents seront conservés. L'indemnité est versée aux stagiaires et titulaires mais pas ouverte aux contractuels.

Le conseil à l'unanimité vote ce nouveau régime indemnitaire avec application au 1^{er} juillet 2016.

Nomination d'un suppléant supplémentaire au sein du SleA :

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de @communication de l'Ain a décidé de procéder lors de sa dernière assemblée générale à la modification de son règlement intérieur et de ses statuts. Les modifications portent sur l'augmentation du nombre de réunions du comité qui passera de 2 à 3 par an, les convocations adressées aux suppléants pourront être, à leur demande, envoyées à une autre adresse ou transmises de manière dématérialisée. Pour les statuts, afin de limiter le risque de ne pas avoir de quorum, il est demandé aux communes de désigner des suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Pour la commune de Belmont-Luthézieu, il convient d'en désigner 1. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la candidature de Nadine VIOLLET en tant que déléguée suppléante supplémentaire au sein de SleA.

Extension de l'Espace Public Foncier de l'Ouest-Rhône Alpes sur le territoire du Département de l'Ain :

L'Espace Public Foncier de l'Ain créée en 2006 par arrêté du Conseil Général répond à des enjeux urbains et interurbains, il vient en aide aux communes qui le souhaitent dans des projets nécessitant la création de réserve foncière pour une consommation à moyen terme, aide en matière de préemption, portage de dossiers, etc. Dans un rapport établi par le président de l'Observatoire Régional du Foncier d'Ile de France, il est prévu une extension de l'EPORA (Espace Public Foncier de l'Ouest Rhône-

Alpes) au bassin transfrontalier ce qui implique également la couverture totale du département de l'Ain. L'objectif semble être celui de ponctionner de la fiscalité locale auprès des habitants du département de l'Ain pour alimenter un outil d'Etat aux coûts de fonctionnement très lourds sans apporter de services ou plus-values supplémentaires aux territoires que l'EPF de l'Ain couvre actuellement. Le Conseil, à l'unanimité, refuse cette extension et en soutien, valide la proposition de délibération transmise par l'EPF de l'Ain.

3 Point sur les travaux en cours-

1 - Plusieurs devis ont été reçus en Mairie concernant l'entretien du petit patrimoine avec notamment la toiture du four de Vogland dont le remplacement devient urgent et également le bac de Massignieu. Une réflexion est engagée pour qu'un inventaire de l'état des fours et lavoirs de la commune (Neyrieu, Vercosin etc) soit clairement établi pour ensuite prévoir leur rénovation en constituant les dossiers de demandes de subvention prévues par le Département prévues dans le cadre des dotations territoriales.

2 - Mur du quartier de Rageant et centre du village de Belmont : le devis de l'entreprise Louis TAVEL est accepté à l'unanimité pour un montant total de 1520 €.

3 – Bordures à LUTHEZIEU : la commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises (en présence des propriétaires, riverains, agents techniques, responsable de l'agence des routes) pour la remise en état des caniveaux destinés à recevoir les eaux pluviales. Les caniveaux précédemment installés ne remplissant plus leur rôle et dirigeant l'eau chez les privés entraînant des inondations, deux devis ont été réalisés. C'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue pour réaliser ces travaux.

4- La réfection des routes de montagne (Neyrieu et Col de la Lèbe) est à l'étude. Des travaux soit à prévoir dans les années à venir. Plusieurs entreprises seront consultées et le financement doit être anticipé et étudié notamment en prévoyant l'utilisation des réserves du budget forêt.

5 - Une demande est formulée pour installer dans le lotissement « Les Mélines » un panneau interdiction aux 3 tonnes car il semblerait que la route qui le traverse est empruntée par des poids lourds se rendant à la carrière CDB en guise de raccourci.

Par ailleurs, il est signalé que le passage de la balayeuse a occasionné la création de trous importants sur la chaussée au lotissement « Les Mélines ».

4 Point sur l'intercommunalité

Le schéma de la coopération intercommunale du 23 mars 2016 prévoyait l'extension de la CC Bugey Sud aux 11 communes du Valromey sauf pour la commune Haut-Valromey qui se voyait rattaché à la CC du Plateau d'Hauteville.

Ce schéma ne satisfaisant pas les élus du Valromey qui défendaient une fusion plutôt qu'une intégration et l'unité du Valromey, une réunion a été organisée à Culoz le 30 mai en présence des élus Bugey Sud, Valromey, le Président du Conseil Départemental, le Préfet afin de trouver un consensus permettant de convoquer de nouveau la CDCI et ainsi modifier le schéma du 23 mars 2016.

Après discussion, des solutions alternatives ont été évoquées (périmètre SCOT, adhésion commune d'Anglefort à la CC Valromey pour atteindre le seuil des 5000 habitants) sans pour autant être techniquement réalisables ou obtenir la majorité des voix.

Aussi, il a été proposé par le Préfet de convoquer à nouveau une CDCI le 10 juin afin de voter l'intégration des 12 communes du Valromey à CC Bugey Sud.

Cette proposition devrait récolter la majorité simple puis fera l'objet de l'arrêté portant projet de modification de périmètre.

Les communes disposeront d'un délai de 75 jours pour donner un avis.

Cette solution semble être la « moins pire », elle sera également discutée au prochain conseil communautaire.

5 Questions diverses

Il est évoqué une demande formulée par Monsieur VUAILLAT qui souhaite déposer dans le columbarium communal de Belmont une urne.

Le conseil, à l'unanimité accepte et donne une suite favorable à cette demande.

Prochaine séance le mardi 19 juillet 2016 à 20 heures

Séance est levée à 22 heures 30

Le Maire
Pauline GODET

